

ciale plus intense, par la glorification de la croyance et des pratiques eucharistiques. Sans se transformer en Semaines religieuses, ils doivent pourtant contribuer à éclairer et à fortifier les convictions.

Pour triompher des préjugés, détruire le respect humain, former l'âme du peuple canadien et l'animer à vivre socialement sa foi, la presse jouit d'une énorme influence; elle se doit de rester fidèle à un si grand rôle et à un si beau programme.

Ce rôle et ce programme, M. l'abbé Belleney nous en montre l'accomplissement quasi idéal dans les œuvres de la Bonne Presse de Paris, et il se trouve ainsi à compléter et à illustrer en quelque sorte par des détails très intéressants l'étude précédemment donnée.

Il explique l'admirable rouage de cette administration, unique peut-être en son genre, qui a permis à cette œuvre si merveilleusement organisée de déverser dans le monde de la lecture une si prodigieuse variété d'écrits, de publications, d'ouvrages, de « tracts » actuels, au point, et d'un bas marché fabuleux (1).

Sur la question bien importante du chant des fidèles, pratique ancienne que S. S. Pie X voudrait voir refleurir, le Rév. Père Raymond, des Franciscains, nous fait part des leçons de sa précieuse expérience de missionnaire.

Que la participation du peuple aux offices liturgiques soit possible, il le démontre par une ample provision de faits recueillis au cours de ses missions.

(1) Le bon Père Lefebvre, qui s'était chargé du rapport de cette séance, s'est oublié lui-même. Il n'a pas parlé de l'intéressante étude qu'il a donnée, après l'allocution de M. l'abbé Belleney, sur le chant sacré, ses besoins au Canada et la question de la musique dite moderne. Il importe de rétablir ici les faits, n'en déplaise à la modestie du savant Jésuite. Le Père a donc traité le sujet indiqué avec autant de talent que de science. Il fallait l'entendre rappeler à ses auditeurs « ce violent remous qui se produisit dans les eaux musicales au coup de barre imprévu que donna, à peine installé à la roue du Vatican, le pilote énergique qui a nom Pie X ». Ce *Motu proprio*, estime le rapporteur, n'est pas une innovation, il n'a fait que résumer la législation pontificale traditionnelle au sujet de la musique sacrée et du chant d'église. Il trace ensuite pour la bonne gouverne du monde musical un programme d'action qui permettra de réaliser progressivement la volonté du Pape. Il touche, en passant, au délicat problème de la rémunération des organistes et des chœurs d'église, et il termine par l'énoncé des vœux que voici.

Considérant que l'étude du chant ecclésiastique — plain-chant ou chant grégorien — est à la base de toute rénovation sérieuse de la musique sacrée, il est proposé :